



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GIRARD Nicole	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONES Claire	M. JUSTINESY Gérard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION-PESQUIES Christine	M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	M. VOURET Eric

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOREL Félix	ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth

**Absents excusés :**

Mme DAUPHIN Mathilde  
Mme MILESI Véronique  
Mme ROUX Isabelle  
M. SEBBAH Didier


**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
Mme PALACIO Céline  
M. PEYRARD Jean-Pierre  
M. ROUSSET André  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt	2024/ ...
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 11 décembre 2024	

N° 2024-179	<b>MOBILITES</b> – Renouvellement de la convention BlaBlaCar Daily
-------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de la commande publique ;*
- *Vu la loi d'Orientation des Mobilités en date du 24 décembre 2019 et plus particulièrement son article 35 ;*
- *Vu le décret n°2020-678 en date du 5 juin 2020 relatif à la nature des frais de covoiturage et aux conditions de versement d'une allocation par les autorités organisatrices ;*
- *Vu le décret n°2020-679 en date du 5 juin 2020 portant définition du seuil de distance applicable aux très courts trajets de covoiturage ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-170 en date du 7 décembre 2023 relative à l'approbation de la convention avec Blablacar Daily pour une solution de covoiturage ;*
- *Vu la décision du Président n°2024-74 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la mise en place d'une solution de covoiturage à l'échelle du pôle territorial ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire du 27 novembre 2024.*

Le covoiturage est pour le territoire de LMV, et au-delà, une solution pour réduire l'usage individuel de la voiture à l'échelle de nos espaces intermédiaires entre urbains et ruraux.

Mise en place en 2024, la solution de covoiturage a fait ses preuves, avec un peu plus de 4 500 trajets qui devraient être effectués d'ici la fin d'année 2024 en covoiturage.

Il est proposé de maintenir la solution sur l'année 2025.

#### Bilan 2024

Nombre d'inscrits sur l'application	5 058
Nombre de nouveaux inscrits sur l'application depuis janvier 2024	978
Covoitureurs activités (au moins un covoiturage)	1 047
Trajet en covoiturage depuis janvier 2024 (depuis LMV, vers LMV, interne à LMV)	4 111
- Distance parcourue	124 107 km
- CO <sup>2</sup> évités	27 Tonnes
- Indemnisation des conducteurs	8 802 € (payés par le territoire du lieu de travail)
Trajet en covoiturage cofinancé par LMV depuis janvier 2024	2 411
- Distance parcourue	67 488 km
- Indemnisation des conducteurs (financée par LMV)	4 283 €



Suivi par Entreprises : 5 employeurs du territoire ont créé un espace « reporting »

	Théus Industrie	Aroma Zone	Centre hospitalier	Ville de Cavaillon	LMV
Nombre d’inscrits	14	1	2	1	20
Nombre de trajets en covoiturage réalisés	606	11	0	4	97
Indemnisation perçue en € (seuls les conducteurs sont indemnisés)	802	0	0	0	79

Ce projet mené en partenariat avec les agglomérations voisines, nécessite la mise en place d’une application commune de covoiturage avec les mêmes règles d’incitation.

Cette prestation de service est passée via l’UGAP auprès de BlaBlaCar Daily. Via cette prestation sont financés la licence d’utilisation de l’application, un accompagnement à la communication et des commissions pour les trajets effectués. Le budget pour 2025 de cette prestation serait de 12 000 € (similaire à 2024).

La solution proposée par BlaBlaCar Daily se base sur une mise en relation des conducteurs et des passagers via une application et une incitation au covoiturage via un système de rémunération du conducteur et une gratuité pour les passagers.

Modalités de l’incitation

	Trajets de 2 à 10 km	Trajets de 10 à 20 km	Au-delà de 20 km
Gain conducteur [GC]	1€ par passager transporté	1 € par passager transporté + 0,10 €/km au-delà de 10 km et par passager transporté	2 € par passager transporté
Incitation de la Collectivité [IC]	1 € par passager transporté	1€ par passager transporté + 0,10 €/km au-delà de 10 km et par passager transporté	2 € par passager transporté
Reste à charge pour le passager [= GC - IC]	0 €	0 €	0 €

A la lecture des statistiques d’utilisation du service de covoiturage sur la fin d’année 2024, le budget alloué à cette incitation pour l’année 2025 est fixé à 18 000 €, ce qui correspond, selon une estimation, à un financement d’environ 7 500 trajets de covoiturage internes ou à destination du territoire de LMV.

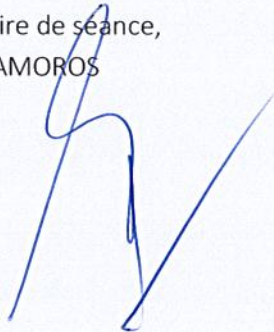


Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le projet de convention entre LMV et la Société COMUTO SA (Blablacar Daily) et relative à l’attribution d’une aide financière aux covoitureurs par BlaBlaCar Daily ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention susvisée ainsi que l’ensemble des documents utiles à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 12 décembre 2024

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth AMOROS



Le Président,  
Gérard DAUDET

